

**Province de Québec**  
**Municipalité de**  
**Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 15 janvier 2018 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4 et M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 tous formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Goyette, maire suppléant.

ABSENCE; M. Paul Sarrazin, maire

M. Daniel Desnoyers, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

15 personnes assistent à la séance.

**2018-01-001**      **ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018**

Le maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et offre au nom du conseil et des employés ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

**2018-01-002**      **MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout : Mention pour la Ferme Johel avant la période de questions

Adoptée à l'unanimité

**2018-01-003**      **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017 ET CELUI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que le conseil approuve les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 27 novembre 2017, de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 et celui de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

**2018-01-004**      **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE DÉCEMBRE 2017 ET JANVIER 2018**

Le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de décembre 2017 et janvier 2018.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

## 2018-01-005 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour les mois de décembre 2017 et janvier 2018.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de décembre 2017 pour un montant total de 66 270.53 \$.et du mois de janvier 2018 pour un montant total de 64 092.76 \$.

Adoptée à l'unanimité

**Le Maire suppléant fait la présentation des principaux items de dépenses.**

## 2018-01-006 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-12-334 - AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UNE GÉNÉRATRICE D'URGENCE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a adopté en décembre dernier la résolution 2017-12-334 dans le but d'affecter l'excédent de fonctionnement non affecté pour la mise en place d'une génératrice d'urgence et d'y autoriser le paiement des factures;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** erreur s'est glissée dans le montant concernant les travaux de tranchée.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, de modifier le montant des travaux de tranchée de 7 888.98 \$ par celui de 4 268.70 \$ (incluant les taxes).

Adoptée à l'unanimité

## 2018-01-007 ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire procéder à l'engagement d'un directeur général et secrétaire-trésorier ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** concours en ce sens a été lancé et des entrevues tenues ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des RH (Ressources humaines) recommande l'embauche de M. Daniel Desnoyers.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, que la municipalité procède à l'engagement de M. Daniel Desnoyers au poste de directeur général et secrétaire-trésorier aux termes et conditions précisées au contrat d'engagement à cette fin. D'autoriser les personnes habilitées à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat. M. Daniel Desnoyers est entré en fonction le 3 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

## 2018-01-008 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 573-2018 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 551-2016 – POUR ÉDICTER LES NORMES APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Avis de motion est donné par Mme Ginette Prieur que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 573-2018 – amendant le règlement 551-2016 – pour édicter les normes applicables aux membres du conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton – Code d'éthique et de déontologie.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## **2018-01-009 OFFRE DE SERVICES DE CONSULTATIONS JURIDIQUES – 2018-2019 (MUNICONSEIL)**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu de Municonseil leur offre de services de consultations juridiques pour la période du 01-02-2018 au 31-01-2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme forfaitaire demandée est de 900.00 \$ + taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes satisfaits des services de Municonseil.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'octroyer le contrat à Municonseil pour des services de consultations juridiques, pour la période du 01-02-2018 au 31-01-2019, pour un montant de 900.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

## **2018-01-010 RENOUVELLEMENT DU TAUX RÉDUIT DE COTISATION À L'ASSURANCE-EMPLOI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton renouvelle une demande de la réduction du taux de cotisation à l'assurance-emploi pour l'année 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour être éligible à un taux réduit d'employeur, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton devra partager la réduction avec ses employés dans une proportion d'au moins 5/12 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est tenu de se prononcer sur la façon dont sera réparti entre les employés le 5/12 du taux de réduction.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que, le Conseil autorise le dépôt en espèce à chaque employé auquel s'applique le taux de cotisation, un montant équivalent à 5/12 de la contribution d'employeur à l'assurance-emploi économisé par la Municipalité sur la cotisation salariale en raison de sa participation à ce programme.

Adoptée à l'unanimité

## **2018-01-011 LISTE DES RESPONSABILITÉS ET REPRÉSENTATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux élections du 5 novembre dernier il y a eu un changement de conseiller au sein du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsabilités et représentations des membres du conseil ont été modifiées.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'adopter la liste des responsabilités et représentations des membres du conseil telles que présentée.

Adoptée à l'unanimité

**Le Maire suppléant mentionne que la liste sera disponible au bureau municipal et qu'éventuellement elle sera déposée sur le site internet.**

## **2018-01-012 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 574-2018 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 572-2017 – TAXATION 2018**

Avis de motion est donné par Mme Ginette Prieur que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 574-2018 – amendant le règlement 572-2017 – Taxation 2018 pour modifier et clarifier certains tarifs apparaissant au règlement

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

- 2018-01-013**     **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL LES VENDREDIS MAINTENUE POUR 2018**
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil avait adopté par la résolution 2016-11-311 la fermeture du bureau municipal les vendredis ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil est satisfait du travail effectué à 28 heures / semaine par les employés administratifs.
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser la fermeture du bureau municipal les vendredis et que tous les employés administratifs seront rémunérés à 28 heures / semaine dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Adoptée à l'unanimité
- 2018-01-014**     **AUTORISATION D'ACHAT DE 13 LAMPADAIRES AVEC MATÉRIEL POUR LE PARC PME**
- CONSIDÉRANT QUE** tous les terrains au parc PME ont été vendus ;
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs bâtiments sont déjà construits et que d'autres sont en chantier ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'éclairage n'est pas adéquat et que des méfaits sur les propriétés ont été constatés ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire rendre sécuritaire le secteur du parc PME.
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser l'achat de 13 lampadaires avec matériel pour le parc PME.
- Adoptée à l'unanimité
- 2018-01-015**     **AUTORISATION DE PAIEMENT À TRANSPORT ET EXCAVATION BEN BENNY INC. POUR SURPLUS DE SEL (DÉNEIGEMENT 2017-2018 SECTEURS 1 & 2)**
- CONSIDÉRANT** la nécessité d'ajouter 5% de sel au mélange d'abrasif pour le déneigement des chemins d'hiver 2017-2018 – secteur 1 & 2 ;
- CONSIDÉRANT** l'évaluation transmise par Transport et excavation Ben Benny Inc de 7 293.00 \$ + taxes.
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Transport et excavation Ben Benny Inc de 7 293.00 \$ + taxes pour l'ajout de sel au mélange d'abrasif pour le déneigement des chemins d'hiver 2017-2018 – secteur 1 & 2.
- Adoptée à l'unanimité
- 2018-01-016**     **OCTROI D'UNE SUBVENTION AU PAVILLON GÉVRY-LUSSIER (PGL) POUR LE DÉNEIGEMENT DE LEUR STATIONNEMENT**
- CONSIDÉRANT QUE** Pavillon Gévry-Lussier (PGL) a octroyé directement, un contrat de déneigement pour la saison 2017-2018 à un autre entrepreneur que celui retenu par la municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a octroyé en 2016-2017 une somme de 2 350.00 \$ + taxes pour supporter le PGL dans le déneigement de leur stationnement ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite supporter le PGL pour le déneigement de leur stationnement, pour les 3 prochaines années.
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'octroyer à PGL la somme de 2 350.00 \$ + taxes par année, pour le déneigement de leur stationnement, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Adoptée à l'unanimité

## 2018-01-017 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 2017

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de décembre 2017 soit :

Installation septique 1

Permis de brûlage 4

Rénovation, réparation et modification 2

Pour un total de 7 permis et une valeur totale de 22 500.00 \$

## 2018-01-018 MILIEUX HUMIDES -FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques ;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

**DE DEMANDER** au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi ;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides ;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques ;

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**DE DEMANDER** au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques ;

**DE DEMANDER** à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-019

### **DÉCLARATION COMMUNE – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise ;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

**D'APPUYER** la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

**DE DEMANDER** à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017 ;

**DE TRANSMETTRE** cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Adoptée à l'unanimité

**Le maire suppléant fait mention que la Ferme Johel de Sainte-Cécile-de-Milton s'est distinguée dans la dernière parution de « La Terre de chez nous » Il est question de femmes de caractère qui ont contribué à la réussite de cette entreprise familiale qui rejait sur toute la communauté de Sainte-Cécile-de-Milton.**

### ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

**Q-1 : Un citoyen aimerait connaître le % de sel dans le mélange ?**

R-1 : Le pourcentage du contrat est de 5 %. Le conseil suite à 2016-201 a demandé de porter ce pourcentage à 10 % et d'y assumer les frais de cet ajout.

---

**Q-2 : Un autre citoyen demande si le sel dans le mélange fait un travail adéquat en cas de grand froid ?**

R-2 : Selon le niveau de froid, même avec plus de sel le mélange peut ne pas fonctionner.

---

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

---

**Q-3 :** Est-ce que le mélange est seulement pour les secteurs 1 et 2 ou pour toute la municipalité ?

R-3 : Il est pour l'ensemble de la municipalité.

---

**Q-4 :** Une citoyenne avait fait en décembre une demande concernant l'installation de pancartes pour les freins Jacobs et désire savoir ce qu'il en est ?

R-4 : La demande sera renouvelée auprès du MTQ.

---

**Q-5 :** Une citoyenne se questionne concernant le montant de la génératrice ?

R-5 : La résolution indique le bon montant.

---

**Q-6 :** Existe-t-il une loi municipale concernant l'emplacement des bacs bleus (recyclage) ? Cela devrait être dans l'entrée et non dans la rue, car ça empêche le déneigement.

R-6 : On peut demander à l'inspecteur municipal de faire des vérifications. Un règlement spécifique sur l'emplacement des bacs n'existe pas. On peut sensibiliser les citoyens par un rappel amical, mais non formel.

---

**Q-7 :** À la question #8 de la séance de novembre 2017 concernant le stationnement de la rue Principale au-delà de la route Lanctôt. On aurait dû lire Lasnier et non Lanctôt ?

R-7 : On va vérifier.

---

**Q-8 :** Les médailles de chiens sont-elles encore en fonction ?

R-8 : Les médailles de 2017 sont disponibles au bureau municipal jusqu'au 31 mars 2018. Par la suite la SPA des Cantons fera du porte-à-porte pour vendre les médailles de 2018.

---

**Q-9 :** Existe-t-il un règlement qui dit que l'on doit garder notre neige chez nous, car certains poussent leur neige (avec gravier) dans le fossé de la ville ?

R-9 : En principe la neige des citoyens doit rester chez le citoyen. Le règlement de nuisance couvre large et permet d'intervenir au besoin.

---

**Q-10** Une citoyenne mentionne que l'un de ses voisins c'est le dépanneur et qu'il met sa neige sur le trottoir et l'on ne voit plus rien en sortant de sa résidence ?

R-10 : Avez-vous parlé avec votre voisin. Normalement il y a entente entre voisins sur l'emplacement de la neige. On prend note du problème.

---

**Q-11** Dans le Parc PME au moins quatre commerces poussent leur neige dans le fossé. Lorsque cela va fondre, cela va poser des problèmes ?

Un citoyen mentionne qu'à cause de la largeur du rond-point, la charrue pousse la neige dans son entrée.

Un autre citoyen mentionne qu'à Granby (rond-point) le déneigement se fait avec un loader et non avec une charrue et cela ne pousse pas la neige dans les fossés.

**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---

Un citoyen mentionne que cet hiver ce n'est pas un hiver facile et trouve que la municipalité fait bien le travail.

R-11 La ville de Granby souffle la neige et la transporte, mais nous on ne peut faire de même.

---

**2018-01-020**

***LEVÉE DE LA SÉANCE***

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 23.

Adoptée à l'unanimité

---

M. Sylvain Goyette  
Maire suppléant

---

M. Daniel Desnoyers  
Directeur général et secrétaire-trésorier